

Séance du 25 février 2019

### **Interpellation citoyenne**

Charles GOURDIN, commerçant du centre-ville, a interpellé les membres du Conseil communal au sujet des horodateurs. Si le règlement et leur contrôle répondent presque selon lui à l'objectif de rotation des parkings, c'est la qualité des machines qui est mise en cause : écran peu visible, temps de réponse trop long, ne pas pouvoir payer après avoir pris un ticket gratuit, etc. Cela pénaliserait tant les usagers que les commerçants.

Le Bourgmestre Pierre HUART a rappelé que le stationnement payant a été mis en place suite à l'adoption du Plan communal de Mobilité (PCM) en 2003. Aujourd'hui, quelque 2.500 places (toutes zones confondues) sont contrôlées. Pour l'ensemble des 44 horodateurs, ce sont 1.625 tickets par jour qui sont délivrés dont 70% pour un stationnement gratuit de ½ heure. Sur le dernier semestre 2018, l'Administration communale n'a reçu en moyenne que 4 réclamations par jour soit un rapport ridiculement faible. « Le système pourra encore être amélioré lors d'une prochaine évolution mais aujourd'hui, il remplit de manière satisfaisante l'objectif principal qui est d'assurer la rotation des véhicules », a conclu le Bourgmestre.

### **Déclaration de Politique communale (DPC) 2019-2024**

Les membres du Collège communal ont présenté à l'assemblée la Déclaration de politique communale pour les six prochaines années. La nouveauté : le document sera évalué et amendé si nécessaire au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Pour le groupe PluS, Céline SCOKAERT a qualifié cette DPC de catalogue de bonnes intentions, de fourre-tout électoraliste sans colonne vertébrale. « Difficile de s'opposer à ce qu'on veut entendre ». Un document centré sur des objectifs plus réalistes, mieux articulé et avec plus de caractère a été réclamé. Tout comme un « tableau de bord » qui évaluerait l'évolution des dossiers des sept axes de la DPC en fonction de paramètres à définir, pour permettre une réaction rapide si un seuil critique était atteint. Louison RENAULT a renchéri sur des points plus précis pour conclure que « si certaines pistes sont intéressantes, il sera très difficile de les mettre en œuvre ». André FLAHAUT a souligné l'importance des synergies à développer entre la Ville et le CPAS, et a déploré l'absence de réflexions quant aux dossiers en cours. Le groupe PluS a voté contre la DPC.

Pour le groupe cdH, Bernard DE RO a affirmé que si de bons projets se trouvant dans la DPC sont à soutenir, il y a aussi de grosses lacunes dont les estimations budgétaires - manquantes - de chaque point, même si le Programme stratégique transversal (PST) reprendra ces postes en détails (courant septembre prochain). Evelyne VANPEE a pointé l'urgence de la mise à jour du PCM ainsi qu'une nécessaire reprise du Plan de Déplacements scolaires, avant de préciser aussi d'importants manquements (gestion du patrimoine, développement du tourisme, etc). Le groupe cdH a voté contre la DPC.

Pour le groupe DéFI, Véronique VANDEGOOR a posé à son tour plusieurs questions avant d'insister sur la vigilance nécessaire pour atteindre une réduction de 50 % des gaz à effet de serre en 2030 (notamment vis-à-vis des projets immobiliers). Des aménagements du bois du Saint-Sépulcre devraient être prévus, ce lieu pouvant constituer un nouveau « poumon vert » très attractif. Le groupe DéFI s'est abstenu lors du vote de la DPC.

Suite à ces remarques, le Bourgmestre Pierre HUART a déploré tant de négations exprimées par l'opposition qui s'est montrée tout sauf constructive. « C'est symptomatique d'élus qui ne se rendent plus sur le terrain depuis longtemps. Cette DPC répond pleinement aux demandes des citoyens qui ont exprimé leur choix lors du dernier scrutin. Les dossiers parleront d'eux-mêmes au fil de leur évolution », a-t-il déclaré.

Pascal RIGOT (Ecolo) a répété qu'il s'agit d'une déclaration politique dont les aspects de financement seront développés dans le prochain PST. Il s'est aussi montré surpris quant aux critiques du cdH sur les ambitions du Plan Climat, ce Plan ayant été voté à l'unanimité en juin 2018 alors que le cdH faisait encore partie de la majorité.

### **Trésorerie communale**

En date du 30 septembre 2018, le solde de la situation de caisse communale a été arrêté à 28.237.614,41 €. En date du 31 décembre 2018, le solde de la situation de caisse communale a été arrêté à 38.694.477, 02 €. Bernard DE RO s'est interrogé quant à cette importante différence. L'Echevin des Finances Hubert BERTRAND l'a expliquée par le solde du précompte immobilier versé en fin d'exercice comptable, ainsi que par le versement des dividendes des parts que détient la Ville chez ORES.

### **Travaux**

Approbation des conditions et mode de passation pour la désignation d'un auteur de projet pour la rénovation des ponts « Barbette » et « A côté du pont du Lapin » (50.000 € TVAC), pour l'étude de faisabilité pour l'implantation d'une école au Val de Thines (70.000 € TVAC) et pour la mise à disposition d'une solution de gestion de projets permettant d'élaborer et de suivre l'exécution du PST, comprenant un accompagnement personnalisé (50.000 € TVAC).

### **Plaine de jeux communale**

Aux questions de Céline SCOKAERT, l'Echevine Isabelle BOURLEZ (Ecolo) a répondu que les prix restent identiques alors que les tarifs du personnel encadrant ont augmenté. Par ailleurs, une participation à la journée pourra être examinée mais n'est pas envisageable cette année.

### **Waux-Hall**

Véronique VANDEGOOR s'est interrogée quant à la poursuite des activités du Centre culturel, de la Bibliothèque ainsi que de la taverne, tous présents dans le bâtiment du Waux-Hall appelé à être rénové. L'Echevin Grégory LECLERCQ (Ecolo) a expliqué que si la Bibliothèque sera peu impactée, une délocalisation des activités culturelles devra toutefois être envisagée le temps de la mise en conformité du bâtiment. Les travaux seront réalisés d'ici un an (plan PIC). Quoi qu'il en soit, la prochaine saison culturelle aura lieu normalement.

Concernant la taverne, Colette DELMOTTE a précisé qu'un cahier spécial des charges est en cours de réalisation en vue d'accorder prochainement une nouvelle concession domaniale, la présente s'éteignant au mois d'avril prochain.

### **Cinéma**

Suite au report de la réception des travaux à une date non précisée, Céline SCOKAERT a voulu en connaître les raisons, l'information ayant été diffusée dans les médias. L'Echevin Pascal RIGOT a rappelé brièvement l'historique de ce dossier initié en 2005. Dix ans furent nécessaires pour concrétiser le projet. Les travaux débutèrent en 2015 et le chantier subit un retard l'an passé. Aujourd'hui, l'Echevin annonce que les travaux pourraient être terminés fin

avril 2019. L'inauguration devrait être organisée par le Centre culturel - qui sera gestionnaire de l'infrastructure - courant de l'été 2019.